

Equipe des IADE
Bloc opératoire
Centre Hospitalier de Versailles
177, rue de Versailles
78150 Le Chesnay

A Monsieur FILLON
Premier Ministre de la république

Le Chesnay, le 12 avril 2010

Monsieur le Premier Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation très inquiétante des Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat (IADE).

L'IADE est un infirmier spécialisé, qualifié et compétent. Il possède deux diplômes d'Etat. A l'issue des 39 mois de formation infirmière sanctionnés par un diplôme d'Etat, après deux ans minimum d'exercice professionnel dans des services dits « de pointe » (Urgences, Réanimation, SMUR, Salle de réveil), il est sélectionné sur concours. La formation qui s'en suit de 24 mois, est elle aussi sanctionnée par un diplôme d'Etat. Il possède donc un niveau bac +5 soit l'équivalent d'un grade Master.

L'article R 4311-12 du Code de la santé publique, partie IV, titre III lui accorde l'exclusivité de compétences.

L'IADE assure la permanence des soins et la sécurité en anesthésie et travaille au bloc opératoire, au SAMU-SMUR. Il est le collaborateur privilégié du Médecin Anesthésiste-Réanimateur et participe à tout acte d'anesthésie générale, d'anesthésie locorégionale, d'anesthésie hors bloc (maternité, endoscopie, radiologie interventionnelle). Il est chargé de hautes responsabilités en matière d'hémovigilance et de matériovigilance.

Son activité est indispensable non seulement pour toute activité chirurgicale mais dans tous les domaines où il y a douleur et urgence.

L'IADE travaille 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an pour veiller et assurer la sécurité du patient au décours de toute anesthésie et prodiguer des soins de haute qualité.

Mais ce professionnel n'est pas reconnu aujourd'hui, pire, il est dévalorisé !

En effet, le protocole du 02 Février 2010 défavorise très nettement les IADE. La *réingénierie* des études d'infirmier visant à mettre en place la réforme dite « LMD » ne reconnaît pas aux IADE le niveau Master. Cette non reconnaissance de la profession entraîne de fait une revalorisation salariale et une nouvelle grille indiciaire totalement aberrantes : 2064 euros/an là où une infirmière non spécialisée est revalorisée 2466 euros/an.

De plus, l'article 30 du projet de loi n° 1577 relatif à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique prévoit de faire passer les IADE en catégorie sédentaire. Cet article, adopté dans la précipitation, malgré une forte opposition du terrain des organisations syndicales, nie la pénibilité de notre profession et supprime de fait le droit à la retraite à 55 ans. Avec ces deux réformes combinées, les IADE doivent abandonner la catégorie active et la bonification

d'un an pour 10 ans travaillés, sans revalorisation salariale correcte, ni reconnaissance du niveau master de leurs compétences.

Monsieur le Premier Ministre, vous avez promulgué la loi n° 2003-775 du 21 Août 2003, titre III, concernant les dispositions relatives aux régimes de la fonction publique et vous nous avez accordé un an de bonification après 10 ans de service effectué.

L'article L 24 du Code des Pensions civiles et militaires de retraite applicable aux fonctionnaires affiliés à la CNRACL, en vertu de l'article 25 du décret n° 2003-1306 du 26 Décembre 2003, permet la liquidation des pensions intervenant à 55 ans s'il y a au moins 15 ans de service des emplois classés en catégorie active.

Comment pouvez-vous accepter pareille mesure ?

Comme vous le savez, les journées de mobilisation du 11 et 30 Mars 2010 ont largement exprimé notre inquiétude et colère (80 à 100% des IADE étaient grévistes sur l'ensemble du territoire). La mobilisation massive de notre profession ne fait que commencer, tant l'indignation est forte.

Nous nous adressons à vous aujourd'hui, Monsieur le Premier Ministre, afin de vous alerter sur notre situation et pour qu'enfin les élus que vous représentez par votre fonction et statut ne fassent pas fi de la pénibilité de notre profession, de nos compétences et qualifications qui garantissent seules la qualité du soin et la sécurité en anesthésie.

Monsieur le Premier Ministre, nous venons, nous les IADE, vous demander votre soutien dans notre combat pour une meilleure reconnaissance de notre profession, pour la sécurité de nos patients, de vos proches, de vos enfants afin que notre profession perdure et pour que nous puissions continuer à veiller sur vous, sur tout patient, à toute heure du jour ou de la nuit. Le Sénat doit s'exprimer sur ce projet dans les prochains jours. Faites en sorte qu'il puisse réparer l'injustice qui nous est faite et nous permette ainsi d'exercer dignement et sereinement, à la hauteur des responsabilités qui nous incombent.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce dossier, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom des infirmiers anesthésistes de l'hôpital Mignot de Versailles

Contacts : Carine Gilberti : carine.gilberti@orange.fr
Carole Dufour : c.dufour.iade@gmail.fr